

Compte rendu de la séance du 04 avril 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Valérie MULLER

Ordre du jour:

- * Elections présidentielles : tour de garde du bureau de vote des 1^{er} et deuxième tours de scrutin
- * Parc éolien : précisions apportées
- * Vote des comptes administratifs 2021 : budget principal et annexe EAU : résultats et affectation des résultats
- * Vote des comptes de gestion 2021
- * Préparation du Budget primitif 2022 : subventions aux associations
- * Eclairage public : points lumineux à améliorer à préciser
- * Appel à projets du Département : soutien à l'implantation d'arbres et de haies (réflexion à porter sur l'aménagement de la partie basse du village)

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif complet - montigny (2022 009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Philippe MARTIN adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement			
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		
Résultats reportés		27641.00				
Opérations de l'exercice	62 753.82	108 299.91	291.48			
TOTAUX	62 753.82	135 940.91		16 978.96		
Résultat de clôture		73 187.09 €		16 687.48 €		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

73 187.09 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
--------------------	---

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, LE 04/04/2022

vote CA 2021 EAU (2022 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe MARTIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			- 12 787.66	
Opérations de l'exercice	24 390.40	31 185.59	13 783.71	12 879.12
TOTAUX	24 390.40	31 185.59	26 571.37	12 879.12
Résultat de clôture		6 795.19 €		- 13692.25 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

6795.19 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
- 6897.06 €	nouveau déficit d'investissement à reporter 2022

Fait et délibéré à MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS, le 04/04/2022